

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2018

L'An deux mille dix-huit, le 6 avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Annie DHÉNIN, Daniel MICLO, Raymond BILLIET, Stéphane AGUETTAZ, David BOUVET, Patricia VILLARD, Cécile DEBRION, Philippe FANTIN.

Etaient absents : Nadège VILLIERMET, Didier BAIDO, Arnaud DEVIN (excusé, pouvoir à Stéphane AGUETTAZ).

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Compte administratif et Compte de Gestion du Receveur 2017**
- ✓ **Affectation du résultat 2017**
- ✓ **Vote du taux des taxes**
- ✓ **Budget Primitif 2018**
- ✓ **Demande de subvention projet travaux forestiers avec l'ONF**
- ✓ **Demande de subvention patrimoine**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : Patricia VILLARD

1- Compte administratif et Compte de Gestion du Receveur 2017 :

Lecture du compte administratif 2017 qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement	Excédent	935 787.41 €
Section d'investissement	Excédent	525 820.69 €
Section d'investissement	Restes à réaliser	963 480.00 €

Décision : Le conseil municipal, sous la présidence d'Alexandre DALLA-MUTTA, approuve le compte administratif 2017.

Le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal est en conformité avec le compte administratif 2017 et donne les mêmes résultats.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte des gestion 2017 dressé par le receveur municipal.

2- Affectation du résultat 2017 :

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017, il est proposé d'affecter en section d'investissement du budget primitif 2018 la somme de 437 659 €.

Les 498 128.41 € restants sont affectés quant à eux en report de fonctionnement (BP recettes)

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat présentée.

3- Vote du taux des taxes :

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité locale 2018 sans augmentation, de la manière suivante :

Taxe d'Habitation	10.20 %
Taxe foncière (bâti)	20.46 %
Taxe foncière (non bâti)	95.10 %

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

4- Budget Primitif 2018 :

Le budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement	1 429 371.00 €
Section d'investissement	1 451 330.00 €

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018.

5- Demande de subvention projet travaux forestiers avec l'ONF :

Le Maire rappelle la note d'informations réalisée par Monsieur POURCHAIRE, technicien forestier de l'ONF, concernant l'exploitation des coupes et le coût des travaux sur desserte.

Les montants concernant l'exploitation, la vente de bois et les travaux de transformation de la piste du fort de Montgilbert en route ont été inscrits au BP.

Le Maire propose de revoir avec la commune de Montendry et l'ONF la répartition des travaux et le montage du dossier.

Décision : Le conseil municipal prend note de l'inscription des montants au BP et souhaite une rencontre avec la commune de Montendry et l'ONF afin de finaliser le dossier.

6- Demande de subvention patrimoine :

Le Maire rappelle la délibération du 10 avril 2017 concernant l'entretien du patrimoine de Chamoux-sur-Gelon.

Pour cette année, la restauration du tableau du Maître-autel s'impose. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour cette œuvre.

Décision : Le conseil municipal décide de faire restaurer le tableau du Maître-autel et de demander une subvention auprès du Département et la Conservation du Patrimoine.

DIVERS

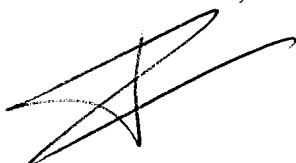
- **Statue du Poilu :** Après constatations de l'état de la statue du Poilu, des sondages devraient être réalisés prochainement pour connaître le matériau utilisé et afin de réaliser un devis de restauration.

Décision : Le conseil municipal prend note de la restauration de la statue du Poilu et propose qu'une souscription soit ouverte pour l'aide au financement.

- **Lecture** d'un courrier de la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour une journée de nettoyage des berges du GELON.
- Des demandes de devis sont en cours pour le remplacement de la porte du local chasse
- La réception des travaux du nouveau restaurant scolaire a eu lieu jeudi 5 avril. Il reste un litige sur l'emplacement de la clôture entre le Centre Municipal de Santé et le nouveau bâtiment. Les distances ne sont pas conformes aux prescriptions de la convention entre le SIEGC et la commune.
- Marché mise en séparatif réseaux EU/EP et enfouissement des réseaux : L'entreprise COLAS (pour les enrobés et la pose de bordure) devrait intervenir fin avril, début mai. Un plan de la rue des écoles a été fourni afin que le Conseil Municipal se penche dessus et prévoit les aménagements de voirie nécessaires.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 9 avril 2018

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

